COMMUNE DE HOHATZENHEIM

Séance du 1^{er} juin 2012

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Date de convocation: 24 mai 2012

Présents: Criqui Jean-Marie (Maire), Moebs Jean-Paul (1^{er} adjoint), Adam Jean-Marie, Diss

Richard, Jost Jean-Louis, Kientz Patrick, Risch Francis, Schneider Laurent, Simon

Delphine

Pouvoir: /

Absents excusés: Hantsch Myriam, Muller Maurice

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 avril 2012 qui est adopté par le conseil.

Désignation d'un secrétaire de séance : Moebs Jean-Paul

ORDRE DU JOUR:

- 1. Approbation du PV de la séance précédente et désignation d'un secrétaire de séance
- 2. Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 3. Renouvellement du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe non titulaire
- 4. Divers

Délibération n° DCM-018-2012

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Vu la décision du 21 juin 2011 décidant l'ouverture d'une ligne de trésorerie Vu l'échéance du crédit de trésorerie au 28 juin 2012 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de renouveler pour une nouvelle période de 12 mois le crédit de trésorerie d'un montant de 250.000 € auprès de la CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE suivant les conditions essentielles ci-dessous :
- Taux révisable indexé EURIBOR 3 mois soit 2.84 % au 14 mai 2012
- Marge 2.15 %
- Durée : un an renouvelable
- Paiement des intérêts à la fin de chaque trimestre civil
- Frais de dossier et commission : 0.15 % soit 375 €
- Montant du tirage minimum : 15.000 €
- Mise à disposition des fonds au fur et à mesure des besoins ponctuels en trésorerie de la Commune, par crédit d'office sur le compte du Trésor Public.
- **Autorise** le Maire à signer le contrat à intervenir

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-019-2012

Renouvellement du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe non titulaire

Vu la délibération du 5 décembre 2011 créant le poste d'adjoint administratif 2ème classe à raison de 12 heures de services,

Vu la déclaration de la vacance de ce poste enregistrée sous le n° 8423 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin,

Vu le contrat d'engagement du 8 décembre 2011 au 31 mai 2012 de l'agent Fanny THOMANN,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Décide de renouveler le contrat de l'agent Fanny THOMANN du 1^{er} juin 2012 au 15 septembre 2012 et fixe la rémunération à l'indice brut 297 majoré 302 pour une durée hebdomadaire de 12/35^e.

Adopté à l'unanimité